

le 20 juin 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 juin 2014

2014 SG 1045 Autorisation donnée à Mme la Maire de Paris de signer cinq conventions permettant, à titre expérimental, pour l'année 2014, l'extension du bénéfice du « Pass Jeunes » aux jeunes de cinq communes de la métropole.

Mme Pauline VERON, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 juin 2014, par lequel Mme la Maire de Paris sollicite l'autorisation de signer avec cinq communes de la métropole une convention afin d'étendre, à titre expérimental, le bénéfice du « Pass Jeunes » aux jeunes de ces communes ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article unique : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec les Maires des communes de :

- Clichy-la-Garenne,
- Clichy-sous-Bois,
- Les Lilas,
- Pantin,
- Cachan,

une convention permettant, à titre expérimental, pour l'année 2014, l'extension du bénéfice du « Pass Jeunes » aux jeunes de ces communes.